

A PROPOS DU CAREME

LA MARGARINE AU LIEU DU BEURRE

N sait dit le *Canoniste*, que la margarine ou beurre artificiel est extraite, à l'aide de procédés chimiques, de la graisse animale, surtout de la graisse de bœuf. La modicité de son prix de revient l'a fait appeler "le beurre du pauvre"; et, en effet, elle peut remplacer le beurre dans tous ses usages, comme alimentation et condiment.

Cette assimilation devait-elle s'étendre à la pratique de l'abstinence, suivant les prescriptions de la loi ecclésiastique? La margarine, provenant de la graisse animale, pouvait évidemment s'employer dans tous les cas où les récents indults autorisent l'assaisonnement à la graisse; mais on pouvait hésiter à aller plus loin, sauf autorisation. D'autre part, il y avait lieu de considérer que le beurre lui-même tire son origine de la chair, quoique d'une autre manière; que la transformation chimique a suffisamment modifié la matière première, pour que la margarine ne soit plus en réalité de la graisse animale, mais bien du beurre artificiel; enfin, qu'on l'emploie non comme graisse, mais comme beurre.

Ces raisons sont assez graves pour avoir fait pencher la balance dans le sens d'une assimilation complète, ainsi qu'il résulte de la décision de la Sacrée Congrégation de l'Inquisition, en date du 6 septembre 1899. Elle comprend cependant une certaine concession, puisque la solution est donnée *facto verbo cum SSmo*.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 5 mars 1900.

M. l'abbé George-Stanislas Beaulieu dit Hudon, décédé le 27 du mois dernier, à Sainte-Anne-de-Lapocatière, était membre de la Société d'une messe.

Archevêché de Montréal, le 6 mars 1900.

M. l'abbé Joseph-Magloire Légaré, vicaire forain, décédé aujourd'hui au collège de l'Assomption, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, ptre, *Chancelier*.

LA TRA

Confé

Mor

DAN

« n
les suivre et
sur la socié
Simon n'ava
mort. A n
passer pour
n'est point
taire. Il a vo
XIV et il es
nirs de sa
se modifiât s
agitaient la
Quant à Vc
dédaigneuser
aventures tr
que des Lett
monde. »

Si au lie
Simon avait
temps, quell
témoin trop d
qu'il eût raco
pas renié le
faire le discip